

Séance du 28 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian
CHARVET, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Christian CHARVET, Maire, M^{mes} Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUDRET
ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, adjoints, MM. René FAURE, Jacky BOUCHARD,
Dominique GIMELLE, Jacques PERAZIO, Patrick POUDRET, Jocelyn CLERC, conseillers
municipaux.

Excusée : M^{me} Laurence FRIOL, conseillère municipale.

Absentes non excusées : M^{mes} Mélanie LE GOFF et Sylvie BLANCHARD, conseillères
municipales.

Pouvoir donné :

M^{me} Laurence FRIOL a donné pouvoir à M^{me} Sandrine PAIN.

Secrétaire de séance : M. René FAURE.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire remercie M. Gilles Couiller, Trésorier de La Chapelle en Vercors d'être
présent. M. Couiller présente les comptes de gestion 2018 des services d'eau,
d'assainissement et du budget principal.

I - Approbation du compte rendu du 18 février 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :
aucune.

III - Délibérations :

N° D 2019_3_1 : Examen et vote du compte de gestion Eau 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 service eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 2 : Vote du compte administratif 2018 du service Eau

Le Maire est absent pendant le vote du compte administratif 2018. L'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme Helfenstein,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	40 898,00
	Réalisé :	28 634,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	40 898,00
	Réalisé :	25 861,88
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	127 658,00
	Réalisé :	72 470,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	127 658,00
	Réalisé :	128 091,46
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 772,44
Fonctionnement :	55 621,35
Résultat global :	52 848,91

11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 3 : Affectation des résultats - service Eau

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 072,17
- un excédent reporté de :	44 549,18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	55 621,35
- un déficit d'investissement de :	2 772,44
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2 772,44

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	55 621,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	2 772,44
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	52 848,91
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 772,44

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D_2019_3_4 : Examen et vote du compte de gestion Assainissement 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 service assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 5 : Vote du compte administratif 2018 du service Assainissement

Le Maire est absent pendant le vote du compte administratif 2018. L'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme Helfenstein,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	26 979,00
	Réalisé :	15 054,86
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	26 979,00
	Réalisé :	26 979,11
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	153 694,00
	Réalisé :	102 582,98
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	153 694,00
	Réalisé :	152 055,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	11 924,25
Fonctionnement :	49 472,02
Résultat global :	61 396,27

11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 6 : Affectation des résultats 2018- service d'Assainissement

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	221,57
- un excédent reporté de :	49 693,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 472,02
- un excédent d'investissement de :	11 924,25
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	11 924,25

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	49 472,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	49 472,02
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	11 924,25

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 7 : Examen et vote du compte de gestion 2018 budget communal

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 8 : Vote du compte administratif 2018 budget communal

Le Maire est absent pendant le vote du compte administratif 2018. L'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme Helfenstein,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	196 079,00
	Réalisé :	178 982,24
	Reste à réaliser :	5 238,00
Recettes	Prévu :	196 079,00
	Réalisé :	181 994,89
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	869 258,00
	Réalisé :	708 535,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	869 258,00
	Réalisé :	891 106,89
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 012,65
Fonctionnement :	182 571,40
Résultat global :	185 584,05

11 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019_3_9 : Affectation des résultats 2018 budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	31 672,03
- un excédent reporté de :	150 899,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	182 571,40
- un excédent d'investissement de :	3 012,65
- un déficit des restes à réaliser de :	5 238,00
Soit un besoin de financement de :	2 225,35

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	182 571,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 225,35
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	180 345,06
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 012,65

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 10 : Versement d'une subvention du budget eau sur le budget communal

Considérant le travail des agents communaux pour le compte du service eau (réparations, entretien, facturation aux usagers, relevé des compteurs, suivi budgétaire,...) ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser 20 000 € sur le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **EMET** un avis favorable au versement de la somme de 20 000 € du budget eau 2019 sur le budget communal 2019.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires et à passer toute écriture comptable pour la mise en place de cette décision.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 11 : Vote du budget primitif Eau 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 22 969,00

Recettes : 22 969,00

Fonctionnement

Dépenses : 134 057,00

Recettes : 134 057,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	22 969,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	22 969,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	134 057,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	134 057,00	(dont 0,00 de RAR)

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 12 : Vote du budget primitif Assainissement 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 35 014,00

Recettes : 35 014,00

Fonctionnement

Dépenses : 147 373,00

Recettes : 147 373,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	35 014,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	35 014,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	147 373,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	147 373,00	(dont 0,00 de RAR)

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 13 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 reçu, à soumettre au vote. Il fait part de la possibilité d'augmenter ou non ces taux d'impositions qui se présentent comme suit :

Taxe d'habitation : 9,07 %

Taxe foncière (bâti) : 18,26 %

Taxe foncière (non bâti) : 40,14 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

VOTE les taux d'imposition 2019 cités ci-dessus.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 14 : Vote de la liste des subventions à verser aux associations en 2019

Monsieur le Maire propose aux membres présents de verser les montants des subventions suivantes aux associations :

- ADMR Royans Vercors : 80 €

- Amicale des employés (arbre de Noël): 100 €
- APACTR : 100 €
- Croix-Rouge : 100 €
- Association Entraide Personnes âgées : 100 €
- Association Sportive Scolaire USEP : 300 €
- Comité d'animation La Matinière : 100 €
- Espérance Hostunoise : 200 €
- La Prévention Routière : 35 €
- Les Fleurs Bleues Nazairoises : 300 €
- Les Pionniers du Vercors : 100 €
- Les Yeux Fertiles : 200 €
- Club Rando : 300 €
- Union Mutilés Anciens Combattants : 200 €
- Mémoires de la Drôme : 100 €
- 1, 2, 3 Soleil enfants malades : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

APPROUVE ET VOTE les montants des subventions à verser cités ci-dessus

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 15 : Vote du budget primitif communal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 145 575,00

Recettes : 150 813,00

Fonctionnement

Dépenses : 889 029,00

Recettes : 889 029,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	150 813,00	(dont 5 238,00 de RAR)
Recettes :	150 813,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	889 029,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	889 029,00	(dont 0,00 de RAR)

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 16 : Tarif et dates des expositions estivales

Dans le cadre du prêt de la Salle du Lac pour les expositions estivales, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de convention et propose le tarif de 200 € pour 14 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **FIXE LE PRIX DE LA LOCATION** comme cité ci-dessus pour les expositions estivales.
- **APPROUVE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette Convention.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 17 : Date de fermeture du camping municipal - saison 2019

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture et les tarifs de la saison 2019 du camping municipal ont été décidés par délibération en date du 10/12/2018.

Monsieur le Maire propose de modifier la date de fermeture du camping et de prolonger jusqu'au 06/10/2019 inclus, prolongeant ainsi la période de la basse saison jusqu'au 06/10/2019 au lieu du 30/09/2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et statué à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

APPROUVE les modifications.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 18 : Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 Octobre 2017 ;

Considérant le projet de modification simplifiée du PLU, qui a pour objet :

1° / Quartier des Bouveries :

Conversion d'un terrain constitué de 3 Parcelles d'une surface de 2184 M2 situé en zone UI activité économique en zone UD, vocation d'habitat.

Ce transfert de terrain en secteur d'habitat, constitue un prolongement de l'espace habitat UD des Bouveries situé à l'Est.

2° / Quartier Campavert

Le périmètre d'exploitation inscrit au règlement graphique du PLU applicable doit être modifié sur la partie accès actuellement trop pentue avec un débouché sur la RD 532. Par mesure de sécurité, il est nécessaire d'élargir cet accès et que le débouché soit perpendiculaire à la RD 532.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **DECIDE** de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

Le dossier du projet de modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du 23 Avril 2019 et pendant un mois. Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie.

- **PRECISE QUE**, à l'issue de cette mise à disposition, le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée.

- **INDIQUE QUE**, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée :

- a) Au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il s'agit d'une délibération du Conseil Municipal d'une commune de 3500 habitants et plus.

- b) Au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales, s'il existe, lorsqu'il s'agit d'une délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

- **INDIQUE QUE** la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture après accomplissement des mesures de publicité.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 Mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 mars 2019.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 19 : Validation d'une planification des actions à mettre en œuvre (Agent de Prévention/Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

Monsieur le Maire rappelle l'élaboration du document unique en 2008 qui liste les points à améliorer par unité (technique, école, garderie, cantine, administratif et police municipale), dans le cadre de la mise en conformité des situations de travail au regard de la réglementation dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Il présente aux élus le rapport de visite établi par monsieur Bruno Lemière, Agent en Charge de la Fonction d'Inspection du Centre de Gestion de la Drôme en date du 28/05/2018 qui suggère la mise en place d'actions.

Ces mesures correctives proposées par monsieur Lemière doivent être planifiées et validées en conseil municipal et la suite à donner doit être envoyée dans les trois mois suivant la date du rapport.

Monsieur le Maire présente les actions prioritaires qu'il peut mettre en place cette année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

-**APPROUVE** le plan d'actions n° 2, annexé à la présente, à réaliser selon le planning prévu.

-**DIT** que ce dernier sera transmis au centre de gestion de la Drôme.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 20 : Installation de terrasses sur le domaine public

Suite à la demande ECRITE des commerçants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** la mise à disposition d'espaces publics pour l'installation de terrasses.

Pour l'année 2019, le droit de place est fixé à 3 € le m² par mois.

Le montant sera calculé sur les mois complets du 1^{er} avril au 27 octobre 2019. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

- Monsieur le Maire **PRECISERA PAR ARRETE** la réglementation d'utilisation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

N° D 2019 3 21 : Vente d'une maison appartenant à la commune

Monsieur le Maire expose aux membres présents que suite à la décision de vendre la maison, située 3 rue des Lozes, cadastrée section C N° 178, d'une surface cadastrale de 120 m² au sol, il y a lieu de formaliser la vente.

Il fait part de la proposition de la vente par le biais de l'agence ORPI au prix de 45 000 euros dont 3 500 euros d'honoraires d'agence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** la vente de ladite maison par le biais de l'agence ORPI au prix de 41 500 euros.

-**DESIGNE** l'office notarial des Portes du Vercors sise à Chatuzange Le Goubet pour la rédaction de l'avant-contrat et de l'acte authentique de vente.

-**AUTORISE** ledit Office à régler les honoraires de négociation à ORPI TROLLAT BERRY d'un montant de 3 500 euros qui seront déduits du prix de vente.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente.
12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 abstention, 0 contre

V - Courriers divers :

Réunion la semaine dernière avec M. Duvillier du Département de la Drôme :

Monsieur le Maire détaille le plan de financement, subventions attendues du Département et de la Région pour le projet d'aménagement du Centre Bourg, soit 200 000 € (25,84 %) et 206 000 € de la Région (26,58 %) sur la 1^{ère} tranche. Le montant de 470 278 € est éligible en 2019, respectivement à hauteur de 16,15 % et 11,43 %, à la DETR et au DSIL, soit des subventions attendues de 125 000 € et 88 481 €.

L'Association des Maires et Présidents de la Drôme propose aux communes des insertions publicitaires dans l'agenda 2020 à un tarif préférentiel. Réponse négative du conseil municipal.

VI - Questions diverses :

Aucune.

La séance est levée à 21 h 00.

Signature des membres du Conseil municipal :

1^{ère} Adjointe : M^{me} Geneviève HELFENSTEIN :

2^{ème} Adjointe : M^{me} Martine POUDRET ROCARD :

3^{ème} Adjointe : M^{me} Sandrine PAIN :

4^{ème} Adjoint : M. Jacky PERREAZ :

M. Dominique GIMELLE :

M. Patrick POUDRET :

M. Jacques PERAZIO :

M. Jacky BOUCHARD :

M. Jocelyn CLERC :

M^{me} Laurence FRIOL :
(a donné pouvoir à Mme Pain)

**Le Secrétaire de séance,
M. René FAURE**

**Le Maire,
Christian CHARVET**